

CARRIERE DES GOTTES

REUNION DE PREPARATION DE LA
CONCERTATION DU 11 MAI 2022

NOTE DE SYNTHESE

23 MAI 2022

SOMMAIRE

1. Participants à la réunion	3
2. Introduction, par M. Dorel.....	3
3. Ordre du jour de la réunion.....	3
4. Recueil des points de vue	4
4.1 Attentes des participants vis-à-vis de la réunion	4
4.2 Craintes des participants vis-à-vis de la réunion.....	5
4.3 Ce qui est important pour l'avenir	5
5. Objets de concertation.....	6
6. Processus de travail	7
6.1. Transparence et partage de l'information.....	7
6.2. Evitement des villages.....	8
6.3. Réduction des nuisances liées au trafic poids-lourds sur la RD qui traverse Saint-Julien-Molin-Molette	8
6.4. Autres nuisances liées à l'activité de la carrière	9
6.5. Equilibre activité économique / environnement.....	9
7. Calendrier du processus de travail	10
8. Suites	11
9. Mot de la fin	11

1. Participants à la réunion

- M. Stéphane Heyraud, président de la Communauté de Communes des Monts du Pilat et maire de Bourg-Argental
- Mme Céline Elie, maire de Saint-Julien Molin Molette
- M. Nans Perrin, adjoint au maire de Saint-Julien-Molin-Molette
- M. Alex Vagnon, conseiller municipal de Saint-Julien Molin Molette
- Mme Christine Robin, conseillère municipale de Saint-Julien Molin Molette
- M. Jean-Claude Tissot, sénateur de la Loire
- M. Charles Zilliox, vice-président du Parc Naturel Régional
- Mme Chantal Niwinski, conseillère communautaire et conseillère municipale de Bourg-Argental
- M. Didier Rameau, adjoint au maire de Bourg-Argental
- M. Jean-François Berne, conseiller municipal de Bourg-Argental
- M. Jean-Paul Vallot, maire de Colombier
- M. Paul Thiollière, conseiller communautaire et conseiller municipal de Saint-Julien Molin Molette
- M. Jean-François Chorain, conseiller départemental
- M. Simon Rivard, représentant de M. Bernard Fournier, sénateur de la Loire
- M. Dominique Dorel, PDG du groupe Delmonico Dorel
- M. Joachim Boitard, directeur - Entreprise Delmonico Dorel Carrières
- M. Stéphane Saint-Pierre - Nicaya Conseil
- Mme Laurence Gontard - Nicaya conseil

2. Introduction, par M. Dorel

M. Dorel remercie les participants pour leur présence à cette première réunion d'échanges visant à définir les modalités de travail pour les prochaines réunions ainsi que les pré-requis de chacun pour y participer. Il précise qu'il a mandaté le cabinet Nicaya Conseil, spécialisé en processus de concertation et de médiation pour des collectivités publiques et services de l'Etat, pour accompagner le processus de concertation (préparation et mise en œuvre) et animer cette première séance .

3. Ordre du jour de la réunion

- Recueil des points de vue
- Définition des objets de concertation
- Exploration du processus de travail pour chaque objet de concertation
- Suites

4. Recueil des points de vue

Les différents points de vue, qui ne sont pas forcément partagés par l'ensemble des participants, sont retranscrits tels qu'ils ont été exprimés lors de la réunion.

4.1 Attentes des participants vis-à-vis de la réunion

Les participants ont exprimé les différentes attentes suivantes :

Vis-à-vis du territoire :

- Parvenir à une situation plus apaisée
- Trouver une solution aux problèmes de circulation dans le village de Saint-Julien-Molin-Molette, par le biais des modalités de circulation ou d'une déviation
- Prendre en considération l'ensemble des enjeux environnementaux, tant naturels qu'humains

Vis-à-vis de la carrière :

- Poursuivre l'exploitation de la carrière dans de bonnes conditions
- Exprimer clairement les points qui posent problèmes dans l'activité de la carrière et qui méritent des échanges afin de pouvoir déposer, début octobre 2022, un nouveau dossier de demande d'autorisation qui les prenne en considération

Vis-à-vis du processus d'échanges :

- Avoir une présentation de la façon dont cette concertation est envisagée
- Être pris en considération par l'Etat
- Mieux comprendre la situation et les attentes des uns et des autres
- Trouver le point d'équilibre permettant de concilier les activités et le développement économique du territoire avec la préservation du cadre de vie afin de mettre fin aux difficultés de plusieurs décennies
- Mettre en place une démarche de concertation qui associe l'ensemble des parties prenantes pour accompagner l'élaboration du nouveau dossier de demande d'autorisation contraint dans un temps court
- Aider les communes et le carrier à s'entendre et se comprendre, en favorisant le dialogue et l'écoute
- Être intelligents à plusieurs
- Ne plus perdre de temps

4.2 Craintes des participants vis-à-vis de la réunion

Les participants ont exprimé les craintes suivantes :

- Ne pas connaître le positionnement de l'Etat, absent de cette première réunion
- Dévier de l'objet de la réunion qui ne porte pas sur le maintien ou l'arrêt de la carrière mais sur la recherche d'une méthode de travail collectif
- Ne pas mettre les vrais problèmes sur la table
- Démultiplier les lieux de réunions sur le sujet de la carrière

4.3 Ce qui est important pour l'avenir

Les participants ont considéré que les points suivants étaient importants pour l'avenir, à court, moyen et long termes :

- **La place accordée au vivant** : habitants, riverains, collaborateurs, écosystème naturel, biodiversité
- **La préservation pour les générations futures d'un monde viable** (où en sera-t-on dans 30 ans ?)
- **L'envie de vivre et de travailler** sur le territoire du Pilat, en le respectant : agriculture, filière forêt et bois, commerce, industrie
- **La préservation de l'équilibre économique** permettant aux chantiers et travaux de voiries de s'approvisionner en matériaux locaux afin de juger de l'utilité d'avoir, ou pas, une carrière sur le territoire
- **Le développement harmonieux** du territoire et le respect des équilibres
- **L'établissement d'un consensus** qui satisfasse tout le monde
- **La poursuite de la réduction des nuisances** générées par la carrière
- **La pérennité de l'entreprise familiale**, dans le respect du vivant, humain et naturel
- **Le respect mutuel** entre l'entreprise et le territoire
- **La transparence** des informations

5. Objets de concertation

Au regard de ce qu'ils ont considéré comme important pour l'avenir, les participants ont identifié 5 thèmes sur lesquels travailler en commun.

- La **transparence et le partage des informations** notamment sur :
 - o La stratégie de développement de l'entreprise (volumes, tonnages, flux de camions : nombre et fréquence, exploitation strictement locale ou pas ?)
 - o Les chiffres d'affaire de la carrière
 - o Les comités de suivi
 - o Le dossier de demande d'autorisation (avec notamment l'étude d'impact)
 - o Le processus de décision suite à la concertation
- **L'évitement des centres village par les camions**, à étudier notamment en termes de :
 - o Faisabilité
 - o Tracé
 - o Coût
 - o Financement
 - o ...
- La **réduction des nuisances liées au trafic des poids-lourds sur la RD qui traverse Saint-Julien-Molin-Molette** avec notamment :
 - o L'insécurité, en lien avec la vitesse
 - o Le bruit généré par l'intensité du flux de poids lourds
 - o Le stationnement
- La **réduction des nuisances liées à l'activité de la carrière** (hors trafic routier) en termes de :
 - o Bruit (concasseur)
 - o Poussières
 - o Qualité de l'eau
 - o Vibrations
 - o Tirs de mine / explosions
 - o Radioactivité
- **L'équilibre entre « activité économique » et « préservation de l'environnement »**, sur la base de :
 - o L'impact économique direct pour l'entreprise Delmonico-Dorel
 - o L'impact économique indirect sur les activités induites et sur l'approvisionnement en matériaux
 - o L'impact environnemental positif lié à la réduction du transport des matériaux
 - o L'impact environnemental négatif sur la santé des habitants
 - o L'impact environnemental négatif en raison de destructions d'espèces protégées et d'habitats naturels

6. Processus de travail

Pour chacune des thématiques identifiées, les participants ont défini des processus de travail et d'échanges.

6.1. Transparence et partage de l'information

L'objectif étant de mettre toutes les parties prenantes au même niveau d'information, tous les invités à la présente réunion seront destinataires de l'ensemble des informations transmises.

Concernant la définition des informations à partager, la démarche commencera par e.mail :

1. La municipalité de Saint-Julien-Molin-Molette initie la liste d'informations attendues et la transmet à Nicaya qui les transmettra aux autres participants ;
2. Les autres participants complètent cette liste ;
3. Une fois la liste complétée, il conviendra de prendre connaissance des informations demandées et d'organiser le travail de mise à disposition et de partage de ces informations.

Concernant les réunions de travail pour partager les informations :

- Un ordre du jour précis sera proposé en amont ;
- Le compte-rendu sera adressé à l'ensemble des parties prenantes, même si non présentes à la réunion. Il sera soumis à l'approbation des participants.

Concernant les Comités de suivi réglementaires :

- Un travail est à proposer à la préfecture pour faire évoluer leur organisation et leur fonctionnement afin qu'ils répondent mieux aux attentes des participants : ce point pourra être évoqué par les participants le 24 mai en préfecture ;
- La mise en place d'un Comité de suivi informel est proposée avec :
 - o Les communes
 - o La Communauté de communes
 - o Le PNR
 - o Le Département
 - o L'entreprise

Concernant la confidentialité, gage de confiance mutuelle, les participants s'engagent à ne pas diffuser en dehors des participants à la présente réunion les informations qui leurs seront transmises dans le cadre du présent processus de concertation.

6.2. Evitement des villages

Méthode de travail proposée :

1. En tant que moteur sur cette thématique, l'entreprise partage au plus tôt les résultats des réflexions engagées avec la précédente municipalité de Saint-Julien-Molin-Molette, ainsi que le tracé envisagé.
En résumé, afin de réduire au maximum les impacts environnementaux, le projet consisterait à réaliser :
 - Un itinéraire à une voie, avec zones de croisement
 - Sur un linéaire réservé aux poids-lourds de l'entreprise
 - Le tracé concerne les communes de Saint-Julien-Molin-Molette et de Bourg-Argental.
2. Une réunion est à organiser avec les communes de Saint-Julien-Molin-Molette, Bourg Argental et Colombier, le PNR et le Département pour recueillir les avis sur cette proposition et approfondir les réflexions puis engager les études sur des bases partagées ;
3. Les autres communes du territoire en ayant émis le souhait seront informées de l'avancement du travail à chaque étape significative validée par les différents partenaires.

6.3. Réduction des nuisances liées au trafic poids-lourds sur la RD qui traverse Saint-Julien-Molin-Molette

Constats :

- Globalement, les camions de l'entreprise sont respectueux des règles lors de la traversée du village, ce qui n'est pas toujours le cas des camions de ses prestataires ou de ses clients ;
- Dans l'arrêté de 2020, l'entreprise est responsable de ses camions et peut agir sur ceux de ses prestataires, mais n'est pas responsable de ceux de ses clients ;
- L'entreprise a besoin de connaître précisément les points qui posent le plus problème aux riverains et habitants pour être en capacité de proposer des solutions adaptées de réduction des nuisances ;
- Une réflexion sur l'organisation du stationnement en centres-bourgs pourrait être opportune.

Méthode de travail proposée :

La réunion organisée pour travailler sur l'évitement du village sera également consacrée à cette thématique.

6.4. Autres nuisances liées à l'activité de la carrière

Constats :

- L'activité de la carrière génère du bruit et de la poussière. Elle doit néanmoins être réalisée dans le respect des règles définies, fixées par la loi ;
- Il est nécessaire de pouvoir s'assurer du respect de ces règles, pour chaque point de l'arrêté, y compris sur le radon. Ce devrait être l'objet des comités de suivi. L'entreprise ne peut pas se substituer aux services de l'état en charge de contrôler le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral.
- Lors de la dernière enquête publique, une réserve du commissaire enquêteur a porté sur le renforcement des contrôles et l'organisation de visites du site pour les élus et associations ;
- S'il est possible de mettre en place des dispositifs d'auto-contrôle, il sera nécessaire d'en partager les modalités pour éviter qu'ils ne soient contestés ;
- Concernant la biodiversité, un suivi annuel est effectué.

Méthode de travail proposée :

1. L'entreprise prépare une information sur les contrôles effectués et sur les résultats obtenus pour chacun des points de contrôle de l'arrêté janvier 2020 ;
2. Les parties prenantes identifient les thèmes sur lesquels elles souhaitent travailler (points de mesures, dates des mesures, transmission des résultats...) et les transmettent à Nicaya ;
3. A partir des thèmes transmis, un point d'échange sera organisé pour préciser selon quelles modalités chacun peut être traité.

6.5. Equilibre activité économique / environnement

Constats :

- Un partage de la nuisance entre communes est souhaitable ;
- L'absence de perspective de fin de l'activité de la carrière dans les autorisations successives accordées ne permet pas à la commune de Saint-Julien-Molin-Molette de se projeter ;
- Les autorisations administratives sont accordées pour une durée maximale de 30 ans. La durée de vie du gisement est de l'ordre de 100 ans au rythme d'exploitation actuel ;
- Un déséquilibre entre la taille de l'exploitation et les besoins du territoire est ressenti par la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
- L'entreprise est viable pour une exploitation de 165 000 tonnes extraites par an ;
- Dans les dossiers de demande d'autorisation, l'indication du tonnage n'était pas obligatoire en 1983. Dans son dossier de demande, le carrier avait indiqué un volume de 50 000 tonnes. Dans l'autorisation de 2000, le tonnage moyen et le tonnage

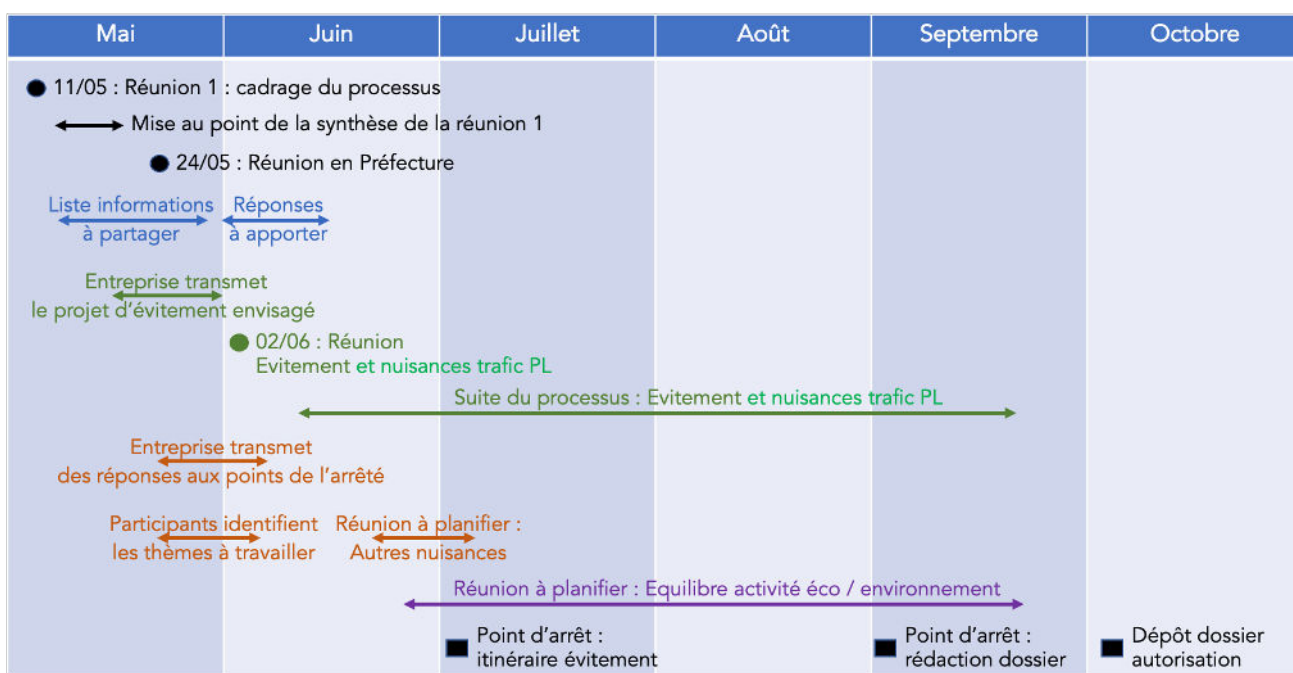
maximal ont dû être indiqués, soit respectivement 150 000 et 165 000 tonnes. Aujourd'hui, seul le tonnage maximal est explicité : 165 000 tonnes.

- Dans les dossiers de demande d'autorisation, il est obligatoire de décrire la remise en état du site, quand bien même le site continue à être exploité, et de demander une dérogation pour destruction d'espèces protégées, quand bien même aucune espèce ne serait détruite ;
- Malgré les avis défavorables des commissaires enquêteurs ou de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette et du PNR, l'Etat passe en force.

Méthode de travail :

- Un travail préparatoire est à réaliser sur les impacts directs et indirects positifs et sur les impacts directs et indirects négatifs de l'activité de la carrière ;
- Une réunion de travail sera organisée pour mettre en balance les impacts positifs et négatifs de la carrière sur le territoire.

7. Calendrier du processus de travail



Thèmes de travail : Partage de l'information – Evitement des villages – Réduction des nuisances liées au trafic PL – Réduction des autres nuisances – Equilibre entre activité économique et préservation de l'environnement

Ce calendrier sera ajusté pour suivre l'avancement du processus pour être en mesure d'avancer sur le montage du dossier de demande d'autorisation.

8. Suites

- Un retour sur la présente synthèse est attendu de la part des participants avant le 22 mai.
- La synthèse validée par l'ensemble des participants sera partagée lors de la réunion du 24 mai en Préfecture
- Une réunion sur les thématiques « évitement » et « réduction des nuisances liées au trafic poids-lourds » est programmée le jeudi 2 juin à 9h30, dans la salle des fêtes de Colombier.

9. Mot de la fin

En fin de réunion, chaque participant a exprimé son ressenti à propos de la séance écoulée à travers un « mot de la fin » :

- Echanges x 3
- Interrogation x 2
- Intéressant
- Avenir
- Ensemble
- Créer
- J'attends
- Amorçage

M. Simon Rivard, représentant du sénateur Fournier, remercie pour l'invitation à cette réunion qui a permis de comprendre la situation.